

Aspects médico-sociaux

DIU de Réhabilitation neuropsych

2008

Pascale Pradat-Diehl

Service MPR Salpêtrière

pascale.pradat@psl.aphp.fr

Cadre conceptuels du handicap

Classifications internationales
du handicap

OMS

CIDH CIF

Approche médicale classique

- Déficience ou signes cliniques
- Permettent le diagnostique d'une pathologie
- Et donc son traitement

- ... on n'apprends pas les conséquences pratiques en vie quotidienne des signes déficitaires persistants et leur conséquences sociales
- Apport de la CIDH ou **CIF**

Classification des handicaps

1ère classification CIDH

- Complète la CIM (Pathologie)
- Déficience
- Incapacité
- Handicap ou désavantage

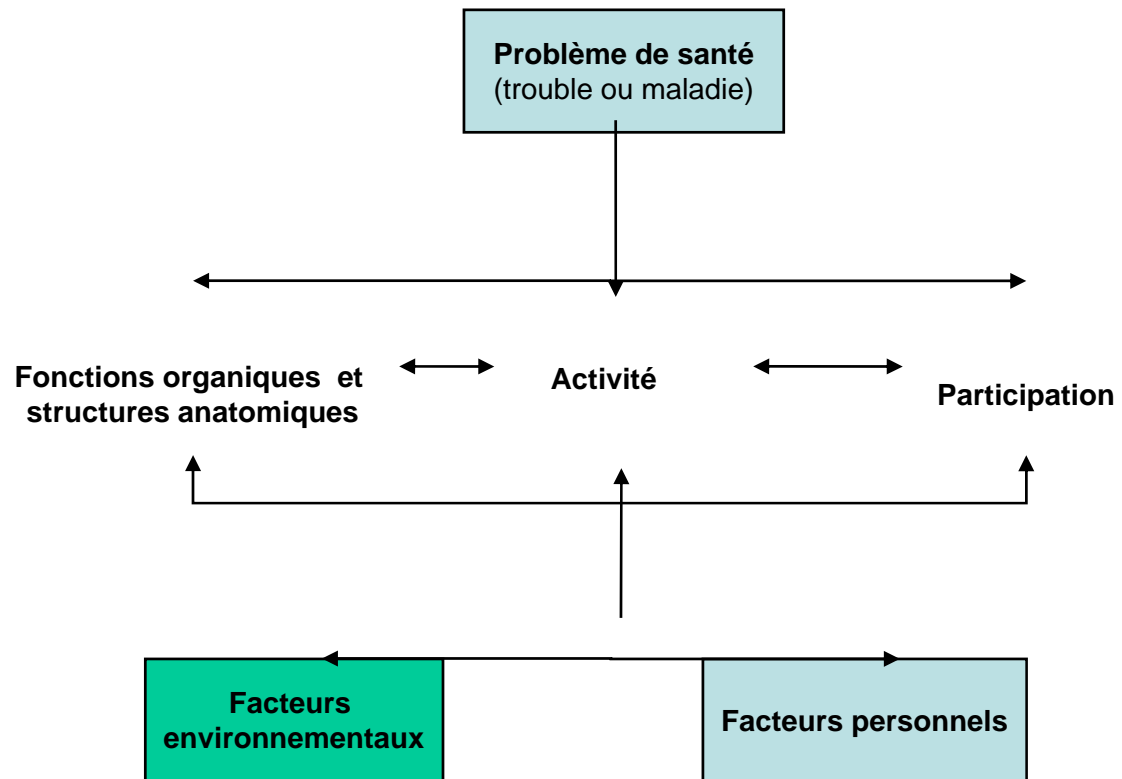
Vers une nouvelle classification: La CIF

- Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé
- Dans le domaine de la normalité, de la non discrimination
- Une autre approche des personnes handicapées
- Personne handicapée **citoyenne** à part entière, seule actrice à organiser sa propre gouvernance
- Modèle **participatif**: la société est préadaptée aux situation de handicap
- Remplace le modèle intégratif

CI Fonctionnement et handicap

www.who.int/classifications

- Partie 1 Fonctionnement et Handicap
 - Fonctions organiques et Structures anatomiques (déficience)
 - Activité (capacité) : Limitation d'activité
 - Participation (performance) : Restriction de participation
- Partie 2 Facteurs contextuels
 - Facteurs environnementaux
(peuvent être facilitateurs ou obstacles)
 - Facteurs personnels
(non définis dans la CIF)



La CIF: Fonctions organiques et structures anatomiques (Déficiência)

- **Fonctions organiques:** fonctions physiologiques des systèmes organiques y compris fonctions psychologiques :
 - Fonctions mentales, sensorielles et de la douleur, de la voix et de la parole, de l'appareil locomoteur et liées au mouvement....
 - Fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement
 - Fonction des articulations, des muscles, du tonus musculaire, réflexes moteurs, mouvements volontaires et involontaires
 - Fonctions visuelles
 - Fonction du champ visuel : HLH
 - Fonctions du langage
 - Fonctions de réception/ expression/ langage oral/ langage écrit/ fonctions intégratives du langage
- **Structures anatomiques:** parties du corps (organes et membres) structures du système nerveux, l'œil et l'oreille, voix et parole
 - Structures du cerveau/ cortex/ lobe..
- C'est l'extériorisation d'un état pathologique, qui se manifeste le plus souvent au niveau d'un ou plusieurs organes.

Activités et participation

- Apprentissage et application des connaissances
- Tâches et exigences générales
- Communication
- Mobilité
 - manipuler des objets ou se déplacer , utiliser un moyen de transport
- Entretien personnel
 - se laver, s'habiller, manger, boire, aller aux toilettes...
- Vie domestique
 - faire des courses , tâches ménagères...
- Relations et interactions avec autrui
- Grands domaines de la vie
 - éducation, travail et emploi...
- Vie communautaire, sociale et civique

Facteurs environnementaux

- Produits et technologies
 - inclue l'accessibilité
- Environnement naturel et changements apportés par l'homme à l'environnement
- Soutiens et relations
 - famille, amis, entourage professionnel, prestataires de soins...
- Attitudes
- Services, systèmes et politiques

Classification des handicaps CIF

- (Pathologie) CIM
- **Déficience**: perte de structure ou de fonction
- **Limitation d'activité (incapacité)**: Réduction de la capacité à accomplir une activité (vie quotidienne) dans des conditions « optimales »
- **Restriction de participation** : Réduction de la capacité à accomplir une activité (vie quotidienne) dans des conditions de vie normale (dépend plus des facteurs environnementaux)

CIDH appliquée à l'AVC

- **(Pathologie:** Infarctus dans le territoire de l'ACMG)
- **Déficiences:** hémiparésie droite sensivo-motrice D, HLH D, aphasie
- **Incapacité:** limitation du déplacement, perte de l'autonomie de toilette, habillage, repas, trouble de la communication...
- **Handicap ou désavantage:** retour au domicile, place dans la famille, reprise d'activité professionnelle Rôle ++ des facteurs sociaux et politiques

Limitation d'activité: l'évaluer

- **La mesurer**
 - Echelles de Barthel, MIF
 - Rankin
 - Echelles spécifiques: ECB négligence, ECV de Bordeaux pour l'aphasie
 - Grille AGGIR, AIDL
- **La réfléchir** : en quoi un déficit est il gênant dans les activités de tous les jours
- **Certificats médicaux, MDPH**

Une nouvelle loi
un nouvel organisme social MDPH

Une loi pour les personnes handicapées

- 11 février 2005
- « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »
- décrets d'application en cours de publication

Une nouvelle loi pour les personnes handicapées: Principes

- Droit à compensation
- Accessibilité
- Intégration scolaire et professionnelle
 - incitation/sanction
 - obligation d 'emploi de personnes handicapées
- Moyen : Simplification administrative

La maison départementale des personnes handicapées

- Un même lieu pour des différents organismes et financements de ce qui est lié au handicap
- Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (remplace COTOREP, CDES)
- Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- Evaluation validée par une équipe pluridisciplinaire « labellisée »
- Financement
 - des moyens matériels
 - des aides humaines

Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

- Accès aux droits et aux prestations, orientations
- mesures d'insertion
- Etablissements adaptés à l'accueil des personnes handicapées
- Attribution de
 - l'AAH et complément
 - prestation de compensation
 - carte d'invalidité et GIC
 - qualité de travailleur handicapé
 - orientation des personnes âgées

Evaluation autour d'un projet de vie

- Le patient et son entourage (personnel ou médicalisé) a élaboré un **projet de vie**
- **Certificat médical**, Basé sur la description des déficiences et des limitations d'activité
 - décrire les conséquences en vie quotidienne
 - ne pas oublier les déficiences associées (troubles auditifs, visuels...)
- Une équipe multidisciplinaire
 - Médecin
 - rééducateur (kiné, ergo...)
 - assistant social

Prestation de compensation

- Aides humaines
 - 6h par jour max
 - 4 domaines de difficulté : mobilité, entretien personnel, communication, tâches et exigences générales-relations avec autrui
- Aides techniques
- Aménagement de logement ou véhicule
- Aides animalières

Protection sociale

Les ressources des personnes
handicapées

Frais liés au handicap

Principes

du système de protection sociale

- **Assurance** dont l'assurance maladie
 - Chaque salarié s'assure sous forme de cotisation
- **Réparation**
 - par les nations (guerre), le tiers responsable (Accidents travail, accidents de la route, victimes d'attentats)
 - Compensation
- **Solidarité**
 - couverture sociale et revenus minimum

Trois aspects financiers

- **Prise en charge des soins**
 - Assurance maladie
 - CMU (résidence régulière en France)
 - résidence irrégulière?
 - AVC invalidant = ALD
 - Diminution progressive de cette prise en charge
- **Revenus**
- **Compensation partielle ou totale des frais nécessités par l'incapacité (domicile, tierce personne)**

Revenus en cas d'incapacité de travail

- Dépendent de la situation du patient avant l'AVC
- Retraités: pas de modification
- Travaillait avant l'accident
 - Salarié (ou chomeur)
 - Fonction publique
 - Autres: libéraux...
- Ne travaillait pas et n'a pas de ressources
 - solidarité

Personne travaillant avant l'AVC (1): dépendent d'un système d'assurance CPAM

- Indemnités journalières
 - 50% du salaire de référence
 - Plafond de la sécurité sociale (40 euros par jour)
- Arrêt de travail ou bulletin d'hospitalisation
- Pendant 3 ans maximum
- Possibilité de mi temps thérapeutique

Personne travaillant avant l'AVC (2)

- Après 3 ans: Mise en invalidité (3 catégories) ouvrant droit à une rente
- 1ere catégorie:
 - réduction de la capacité de travail :
 - 30% salaire de base, plafond 760 euros
- **2eme catégorie:**
 - incapacité de travail:
 - 50% salaire de base, plafond 1176 euros
- 3eme catégorie:
 - nécessité tierce personne: majoration tierce personne 920 euros

Cas particulier de la fonction publique

- Congé longue maladie (CLM)
 - 1 an à plein salaire
 - 2 ans à demi salaire
- Congé longue durée (CLD)
 - 3 ans à plein salaire
 - 2 ans à demi salaire
- Certificats médicaux pour les commissions médicales
- Pas d'invalidité 1ere catégorie
- Mise en retraite et non invalidité

En l'absence de revenu (solidarité)

Allocation Adulte Handicapé

- « RMI » des handicapés
- Accordée par la Commission d'autonomie en fonction d'une incapacité mesurée en % versée par la CAF
- Soumis à conditions de ressources
- 560 euros/mois
- + allocation complémentaire quand la capacité de travail inférieure à 5%
- *Quelle évaluation de l'AAH RMI ou SMIC?*

Prise en charge des frais liés au handicap

Pour la prise en charge des frais liés au handicap

- Invalidité 3eme catégorie : CPAM
- ACTP (Allocation Compensatrice Tierce Personne) : COTOREP-MDPH + Conseil général
 - Soumis à plafond de revenu
- Allocation Personnalisée d'Autonomie
 - + de 60 ans, conseil général, (max 1100 euros/mois)
- **Prestation de compensation** établie en fonction du projet de vie

Cependant

- Toutes ces données sont générales
- Il n'y a que des exceptions et des cas particuliers
- Il est absolument nécessaire de travailler avec un Service Social
 - Evaluation médicale de l'incapacité
 - Bilan social

biblio

- Chardonneraux H, Pradat-Diehl P. La couverture maladie universelle ou CMU. Neurologies 2002, 5, 398-401
- Fortis J. Qu'est ce que l'APA? Ou aide personnalisée d'autonomie Neurologies 2002, 5, 2-5
- Pradat-Diehl P, Peskine A. La vie quotidienne après un AVC .Revue du Praticien. 2006 ;56:1443-51.
- Weiss JJ Neurologies
- www3.who.int/icf/onlinebrowser/icf.cfm
- legifrance loi du 11 février 2005